

L'INTERREGULATION

Gabriel ECKERT et Jean-Philippe KOVAR (dir)

L'Harmattan, 2015.

L'ouvrage collectif restitue les actes des journées européennes de la régulation tenues à Strasbourg en février 2013, en présence de responsables d'autorités de régulation et d'enseignants du droit international. Elles portent sur les relations entre les trois grandes formes de régulation - concurrentielle, sectorielle, bancaire et financière - des comportements des acteurs économiques. L'interrégulation est définie comme la capacité à nouer des relations entre les différentes autorités chargées de la régulation afin de garantir le bon fonctionnement des marchés et de servir l'intérêt général. Elle vise à adapter les méthodes de régulation à l'évolution des marchés, à leur complexité, à leur interdépendance et à leur internationalisation. La régulation peut être ex ante (elle fixe les conditions d'accès à un marché) et/ou ex post (elle surveille le fonctionnement du marché et sanctionne les infractions). Elle peut être nationale ou internationale, intersectorielle, solidaire, supervisée, institutionnalisée... L'interrégulation se distingue de l'autorégulation, qui suppose un libre accord entre les agents économiques, et de la co-régulation, qui implique une réelle coopération entre ces derniers. Les auteurs comparent les modèles institutionnels d'interrégulation à l'échelle mondiale, à celles des Etats-Unis et des principaux pays européens. Ils analysent les évolutions des rapports entre les agences indépendantes de régulation, les appareils législatifs, les systèmes judiciaires et les autorités politiques. Ils montrent enfin les incohérences entre certains dispositifs prudentiels, notamment entre les différents accords de Bâle et de Solvency. L'ouvrage est à la fois original, ambitieux et essentiel.

Jean-Jacques Pluchart